

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 novembre 2024

Membres présents : Mrs LAMURE – PASCAL - GARAVEL - Mmes DEFNET – CHAVY - ROLLET - PASCAL - GUTTY - SAAD CONDEMINE - Mrs LUCAS - BERETTI

Membres excusés : Mme FOILLARD - Mrs BROUSSIN - COTHENET

Membre absent : Mr NESME

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre-Jérôme BERETTI

Après lecture, le compte rendu de la séance du 5 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) Demande de subvention
- 2) DSP assainissement
- 3) Bail commercial
- 4) Décision modificative
- 5) Installation photovoltaïque
- 6) Rapport annuel SMEVA
- 7) Travaux divers
- 7) Questions diverses



1) Demande de subvention

En l'absence de demande, ce point est retiré de l'ordre du jour.

2) DSP assainissement

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la procédure suivie pour la concession par délégation **du service public de l'assainissement collectif** de la Commune, selon les articles L.1411-1 à L.1411-19 et R.1411-1 à R.1411-8 du Code général des collectivités territoriales, et la 3^{ème} partie du Code de la Commande Publique.

Les différents PV et rapports de la procédure ont été envoyés aux membres du Conseil municipal **le 21 octobre 2024**.

Rappel de la procédure non formalisée, dite « ouverte » suivie, en application de l'article R 3126-1-1° du Code de la Commande Publique (seuil < 5 538 000 € HT) :

- Délibération pour l'élection des membres de la Commission DSP **le 13 mars 2024**
- Délibération sur le principe de la délégation des services publics, après présentation d'un rapport écrit, le **13 mars 2024**
- Lancement de la consultation en procédure dite « ouverte » : **envoi en publication de l'avis de concession sur « Le Progrès de Lyon » et dossier de consultation mis en ligne sur <https://www.e-marchespublics.com> le 30 avril 2024**
- La date de remise dématérialisée des candidatures et des offres (sous-dossiers séparés) a été fixée au **mercredi 12 juin 2024** à 12 h
- Un seul pli a été remis, à savoir : SOGEDO
- La candidature a été examinée et admise par la Commission DSP réunie **le 17 juin 2024** à 9 h 30
- Présentation du rapport d'analyse des offres initiales à la Commission DSP réunie

le **27 juin 2024** à 9 h 30; la Commission a été d'avis d'engager des négociations avec SOGEDO, qui présentait une offre surévaluée, mais qualitativement correcte, avec des axes d'optimisation.

- **Audition de SOGEDO le 5 juillet 2024**
- Remise des offres définitives par mail le **30 juillet 2024** à 12h00.

Conclusion suite au rapport d'analyse des offres finales :

- Les tarifs abonnés sont 85,58 % au-dessus des tarifs actuels, **ce qui représente 8,09 € / mois par abonné**
L'augmentation est en cohérence avec les charges supplémentaires liées à l'exploitation de la nouvelle STEP (+ 16 000 €), avec la régularisation du déficit des dernières années (env. 30 000 € / an), et avec la régularisation du forfait pluvial, qui supportait initialement des charges d'exploitation liées aux eaux usées (+ 8 000 €). Un investissement est également compris dans l'offre (télésurveillance du PR Jourdan). Voir détail des modifications par rapport au contrat actuel dans la synthèse de l'offre finale, rapport de synthèse du Maire.
- Le forfait pluvial, rémunéré par la Commune sur son budget général (*et qui restera à sa charge même après un transfert de compétence à la Communauté de Communes*) passe de 10 545 € à 1 960 € / an, **ce qui représente 1 gain pour le budget de la Mairie de 8 585 € / an**

Par conséquent, Monsieur le Maire, après analyse des offres et étude des chiffres et des prestations proposées par SOGEDO, propose aux membres du Conseil Municipal, informés du déroulement de la procédure par le présent compte-rendu et par les différents rapports reçus, d'entériner sa décision de **confier à la société SOGEDO, pour une durée de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025, la gestion par concession du service public de l'assainissement collectif de la Commune, sur la base des tarifs HT suivants :**

Part fixe : 75 € ; part proportionnelle : 1,13 € / m³ ; forfait pluvial (rémunéré par la Commune) : 1 960 € / an.

Le Conseil Municipal entend cet exposé et après en avoir délibéré, **DECIDE**

- de confier la gestion par concession-délégation du service public de l'assainissement collectif de la commune à la Société SOGEDO à compter du 1^{er} janvier 2025, pour une durée de 10 ans, sur la base des éléments indiqués ci-dessus.

- de donner pouvoirs au Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette décision et en particulier le contrat de DSP et ses annexes.

3) Bail commercial

Madame DEFNET informe le Conseil Municipal que le groupe CASINO a vendu le fonds de commerce à SABTI 11 sans en avoir au préalable informé la Commune. Madame DEFNET précise que le bail entre la Commune et CASINO stipulait bien l'obligation d'obtenir une autorisation écrite du bailleur en cas de cession. Madame DEFNET propose de dénoncer le bail. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable.

4) Décision modificative

Madame DEFNET expose qu'il convient de modifier les ouvertures de crédits de certains articles budgétaires en section d'investissement, pour permettre les ajustements sur le budget communal 2024,

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE les modifications de crédits sur le budget communal 2024 suivantes

SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES
Article 2051	+ 21 000 €
Article 2184	- 21 000 €
Total	0

5) Installation photovoltaïque

Monsieur LAMURE donne lecture au Conseil Municipal de deux devis de OKWIND pour l'installation de trackers solaires sur le terrain de la station d'épuration. Les devis s'élèvent à la somme de 55 000 € HT pour 1 tracker et 106 895 € HT pour 2 trackers. Une partie de la production sera consommée par la station d'épuration, il restera à choisir le point de livraison pour réinjecter le surplus.

Après délibération, le Conseil Municipal, 3 abstentions pour l'acquisition d'1 tracker et 2 abstentions pour l'acquisition de 2 trackers,

APPROUVE le devis pour l'installation de 2 trackers.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2025.

6) Rapport annuel SMEVA

Monsieur GARAVEL fait un compte rendu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SMEVA et informe le Conseil Municipal que ce document est consultable en mairie.

7) Travaux divers

7.1 Monsieur LAMURE donne lecture d'un devis de la Société Electrique Beaujolaise pour l'installation d'une pointeuse à l'entrée du nouveau centre technique municipal. Le devis s'élève à la somme de 2 511,29 € HT. Le Conseil Municipal, 2 contre et 1 abstention, accepte le devis.

7.2 Madame ROLLET donne lecture d'un devis de la CCSB pour l'aménagement d'un accès à la salle des boules, dans le cadre du programme voirie 2024. Le devis s'élève à la somme de 15 337,60 € HT. Le Conseil accepte le devis.

7.3 Monsieur LAMURE propose au Conseil Municipal de programmer en 2025 la réalisation de travaux de réhabilitation de la salle des boules. Le Conseil est favorable, une étude sera réalisée pour estimer le coût des travaux.

7.4 Monsieur LAMURE demande au Conseil Municipal de réfléchir au devenir des anciens locaux du service technique et du 1^{er} étage de la maison du gaulois.

7.5 Vente bâtiment

Monsieur LAMURE rappelle au Conseil Municipal la proposition d'offre d'achat pour l'acquisition du bâtiment cadastré section AI n° 697 (ex 50) et 417, situé « 75, rue Pasteur » et la décision du Conseil Municipal de négocier le prix et de faire une proposition à 190 000 €, frais d'agence inclus.

Monsieur LAMURE fait part au Conseil Municipal de l'acceptation de cette proposition par le Docteur GUEX.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE l'offre d'achat du Docteur GUEX pour l'acquisition du bâtiment, cadastré section AI n° 697 et 417, fixée au prix de 190 000 €, frais d'agence inclus,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette vente.

CHARGE Monsieur le Maire ou un adjoint de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

7.6 Monsieur LAMURE propose au Conseil Municipal de réfléchir à la nature du revêtement de sol des jeux de l'aire de jeux du parc, en remplacement des graviers et sable existants. Pour faciliter le choix, une demande d'échantillon sera demandée.

7.7 Monsieur LAMURE a demandé un chiffrage pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école maternelle.

7.8 Monsieur BERETTI a indiqué au Conseil les changements de tarif pour 2025, concernant l'implantation d'un box médical pour la commune. Un échange avec les communes limitrophes de Villié-Morgon devrait être organisé dans les prochains mois, pour savoir si une potentielle mutualisation des moyens d'achat serait envisageable.

7.9 Monsieur BERETTI informe le Conseil Municipal du souhait d'organiser un nouveau rendez-vous avec la direction de la Poste pour rediscuter des amplitudes horaires du bureau de Villié-Morgon.

7.10 Monsieur LAMURE informe au Conseil Municipal que l'acquisition des locaux commerciaux a été actée chez le notaire, les clés ont été récupérées.

7.11 Monsieur LAMURE informe que l'appartement situé au-dessus de la poste est vacant. Des travaux de rénovation sont prévus, ce logement sera meublé pour accueillir les locataires du château durant les travaux.

7.12 Monsieur LAMURE informe que le terrain de tennis « rue François Villon » a été borné afin de le détacher de l'hôtel.

8) Questions diverses

8.1 Madame SAAD-CONDEMINE s'interroge sur le travail en hauteur des agents du service technique. Deux solutions pour intervenir sur les bâtiments en toute sécurité : l'installation d'une ligne de vie sur certains bâtiments ou faire appel à des prestataires pour réaliser ces travaux. Le Conseil décide de laisser ces tâches à des professionnels.

8.2 Monsieur LAMURE informe qu'une réunion PLUi-H est programmé le jeudi 28 novembre à Lancié.

8.3 Monsieur LAMURE donne lecture du courrier de l'association 1.2.3 Théâtre pour une demande de mise à disposition d'une salle communale. Le Conseil décide de rencontrer cette association avant de prendre une décision.

8.4 Monsieur LAMURE propose au Conseil Municipal de modifier les heures d'ouverture du secrétariat et du standard téléphonique :

- fermeture au public le lundi matin, mardi après-midi et jeudi après-midi
- fermeture du standard téléphonique : mardi, mercredi et jeudi les après-midis

8.5 Monsieur LAMURE informe que le prochain mariage a lieu le 14 décembre 2024.

8.6 Monsieur LAMURE rappelle que les vœux du Maire auront lieu le vendredi 10 janvier 2025 et prévoit d'inviter les nouveaux commerçants afin de les présenter.

8.7 Monsieur LAMURE demande aux élus de prévoir l'organisation de la cérémonie du 11 novembre.

8.8 Monsieur LAMURE informe que les festivités de juillet 2025 sont en cours de réflexion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.